

MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

PISTE

Championnats de France

U17 / U19

Femmes et Hommes

Principes

1. La Manageur Technique Territorial est la sélectionneuse, elle arrêtera la sélection en concertation avec les membres de l'Equipe Technique Régionale en charge de la Piste.
2. Les athlètes ayant satisfait aux critères énoncés ci-dessous deviennent sélectionnables au sein de l'équipe Bourgogne Franche-Comté (BFC).
3. La sélectionneuse effectuera son choix parmi les athlètes sélectionnables dans l'intérêt de l'équipe BFC. Il sera pris en compte les capacités du sportif à s'intégrer dans le collectif, les qualités spécifiques du sportif, l'état de forme au moment de la sélection et de son évolution probable ainsi que son implication dans les stages de préparation.
4. La sélection et les obligations afférentes concernent les titulaires et le(s) remplaçant(s). Ce(s) dernier(s) peut (vent) être désigné(s) à tout moment à partir de l'annonce de la sélection
5. Aucune sélection prononcée n'est définitive, la sélection reste subordonnée à la conformité de la préparation définie par la MTT et avec les objectifs de compétitivité du sportif dans le contexte national.

6. La MTT pourra, à tout moment, retirer de la liste des athlètes sélectionnables ou sélectionnés tout sportif qu'il considère ne plus être en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il est retenu, notamment en raison d'une blessure, d'une pathologie, d'une contre indication médicale prononcée par le médecin régional, l'absence totale ou partielle du suivi médical ou d'un comportement répréhensible (lois et règlements nationaux ou internationaux).
7. Le sélectionneur se réserve le droit de ne pas appliquer les quotas attribués au comité régional.
8. Si le nombre d'athlètes sélectionnables ou si le nombre d'athlètes sélectionnés est supérieur au quota attribué au comité régional, la sélectionneuse établira un ordre d'accès à la sélection.
9. La participation aux épreuves officielles sous le maillot de la sélection régionale est subordonnée à l'adhésion aux valeurs du comité régional Bourgogne Franche-Comté retranscrites dans le règlement intérieur des sélections qui doit être signé

Championnats de France Piste – LOUDEAC

La participation au championnat régional est obligatoire pour toute sélection aux championnats de France.

Il a été établi des minimas à réaliser pour prétendre à une sélection en équipe de BFC :

| | U17 H | U17 F | U19 H | U19 F |
|----------------------|---------|----------|--------------------|---------|
| 200m DL | 12" | 13"50 | 11"50 | 13"20 |
| 500m | 36sec | 41sec | - | 40"50 |
| 1km | - | - | 1'09 | - |
| Poursuite indiv. 2km | - | 2'47sec | - | 2'43sec |
| Poursuite indiv. 3km | 3'40sec | - | 3'33sec | - |
| Poursuite par équipe | - | - | 1 équipe – 4'28sec | - |
| Américaine | | 1 équipe | 1 équipe | |

L'Équipe Technique Régionale piste se réserve le droit de repêcher les athlètes en fonction des conditions climatiques présentes le jour du championnat.

Ces minimas peuvent être atteints au cours de toutes compétitions officielles.

Tout matériel utilisé lors du championnat du France aura dû être testé et validé par l'ETR lors des compétitions/stages au préalable.